

ATELIER

DROITS HUMAINS 101

*Ils nous protègent,
protégeons-les!*

**AMNISTIE
INTERNATIONALE**



TABLE DES MATIÈRES

ATELIER DROITS HUMAINS 101 – PRÉSENTATION DE L'ATELIER

–	Objectifs d'apprentissage.....	4
–	Avant l'atelier.....	4
–	Durées suggérées	4

INTRODUCTION

Diapositive 1	–	Présentation de l'animateur ou de l'animatrice (si applicable)	5
Diapositive 2	–	Objectifs.....	5

SECTION 1 – LES DROITS HUMAINS

Diapositive 3	–	Les droits humains dans mon quotidien	5
Diapositive 4	–	Les droits humains... c'est quoi	5
Diapositive 5	–	Les droits humains... c'est quoi? (Suite)	6
Diapositive 6	–	Activité: VRAI/FAUX	6
Diapositive 7	–	Les droits humains sont.....	6

SECTION 2 – LE SYSTÈME DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS

Diapositive 8	–	Mais...c'est écrit où tout cela?	7
Diapositive 9	–	Mais...c'est écrit où tout cela? (Suite).....	9
Diapositive 10	–	Mais...c'est écrit où tout cela? (Suite).....	10
Diapositive 11	–	Le rôle d'Amnistie internationale	11
Diapositive 12	–	Les actions d'Amnistie internationale	12
Diapositive 13	–	Étude de cas: L'histoire de Juan au Guatemala	14
Diapositive 14	–	Vidéo récapitulative	14

SECTION 3 – ENGAGEMENT SOCIAL POUR LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

Diapositive 15	–	Passer à l'action!	15
Diapositive 16	–	Engage-toi avec Amnistie internationale! Passe à l'action!	16
Diapositive 17	–	Engage-toi avec Amnistie internationale! Suis-nous.....	16

ANNEXES

ANNEXE 1	–	Les droits humains dans mon quotidien	17
ANNEXE 2	–	Activité: VRAI/FAUX.....	18
ANNEXE 3	–	Exemples de violations des droits humains.....	20
ANNEXE 4	–	Étude de cas: L'histoire de Juan au Guatemala	23
ANNEXE 5	–	Différentes victoires d'Amnistie internationale	25
ANNEXE 6	–	Ressources aditionnelles	26
ANNEXE #	–	Évaluation (à remplir par les enseignant.e.s)	28
ANNEXES À IMPRIMER	–		29



En vue de réaliser notre mission d'éducation aux droits humains, l'équipe Éducation aux droits humains d'Amnistie internationale Canada francophone, vous présente la toute première trousse pédagogique:

DROITS HUMAINS 101

Cette trousse pédagogique contient:

- Un support visuel (format PowerPoint);
- Un guide de l'animateur.trice.
(Dans ce guide vous trouverez le détail des informations à mentionner pour chaque diapositive, des activités participatives (en annexes) et leur durée suggérée, des ressources additionnelles).
- Une évaluation (à remplir par les enseignant.e.s).

Nous vous invitons à animer l'atelier au complet, mais chaque section peut être faite de manière indépendante.

Vous avez des questions concernant le contenu de la trousse ou la manière de l'utiliser? N'hésitez pas à nous contacter: education@amnistie.ca.



ATELIER DROITS HUMAINS 101 – PRÉSENTATION DE L'ATELIER

Cet atelier amène les élèves du secondaire à prendre connaissance des droits humains et leur importance au quotidien. À la fin de l’atelier, les élèves seront familiarisé.e.s avec les droits humains, le système de protection de ces derniers au niveau international et national et les ingrédients pour passer à l’action efficacement.

Objectifs d’apprentissage:

- Identifier les droits humains et comment ils sont reliés à notre quotidien;
- Discuter du système de protection des droits humains;
- S’engager efficacement pour les droits humains.

Avant l’atelier:

- Informez-vous du contexte de votre animation et de la composition du groupe (âge, nombre de participant.e.s, niveau de connaissances sur les droits humains, etc.);
- Pratiquez-vous avec le contenu de l’atelier (activités participatives et contenu théorique pour vous assurer d’être en mesure de bien répondre aux éventuelles questions des élèves;
- Préparez votre matériel pour les différentes activités de l’atelier dont la présentation PowerPoint (assurez-vous que le son et les vidéos fonctionnent), les photocopies nécessaires pour les activités choisies (voir annexes en fin de guide).

Durées suggérées:

Sections	Temps	Temps par section
Introduction		
Présentation de l'animateur.trice (si applicable)	2 minutes	2 minutes
Section 1 – Les droits humains		
Activité 1 – Les droits humains dans mon quotidien	15 minutes	25 minutes
Activité 2 – Vrai/faux	5 minutes	
Théorie	5 minutes	
Section 2 – Le système de protection des droits humains		
Activité 3 – Étude de cas (Juan au Guatemala)	15 minutes	25 minutes
Théorie	10 minutes	
Section 3 – Engagement social pour la défense des droits humains		
Théorie	15 minutes	15 minutes

Diapositive 1 – Présentation de l'animateur ou de l'animatrice (si applicable)

- Présentez-vous brièvement.
 - « Bonjour je m'appelle _____ et aujourd'hui nous allons discuter des droits humains et comment s'engager efficacement ! Moi j'ai décidé de m'engager avec Amnesty, car... » Se présenter BRIÈVEMENT avec une COURTE anecdote accrocheuse (toujours la même). Pourquoi vous engagez-vous pour les droits humains ? Quel événement a marqué votre vie et vous a poussé à vous engager.

Diapositive 2 – Objectifs

- Présentez les objectifs de l'atelier.

SECTION 1 – LES DROITS HUMAINS

Diapositive 3 – Les droits humains dans mon quotidien

- Référez-vous aux instructions de l'activité 1 qui se trouvent à l'annexe 1.

Diapositive 4 – Les droits humains... c'est quoi?

- Définissez les droits humains avec les élèves. Nous avons vu dans l'activité précédente que les droits humains font partie de la vie de tous les jours. Mais c'est quoi les droits humains exactement ? Et comment et pourquoi les a-t-on mis en place?

Informations importantes à mentionner:

- Les droits humains représentent **un concept dynamique et en perpétuelle évolution.**
 - Exemple 1: les femmes ont obtenu le droit de vote au Québec en 1940! Avant cela, elles n'étaient pas vraiment considérées comme citoyennes à part entière.
 - Exemple 2: les personnes homosexuelles ont été discriminées pendant longtemps (et le sont encore), elles n'ont eu le droit de se marier qu'en 2005 au Canada.
- **Ils nous permettent de vivre dans la dignité en tant qu'êtres humains. Ils nous permettent d'être respectés autant physiquement que psychologiquement.**

Diapositive 5 – Les droits humains... c'est quoi? (Suite)

- En résumé, les droits humains **garantissent l'égalité de tous et de toutes, l'intégrité de la personne, les libertés et l'accomplissement des besoins vitaux et sociaux.**
- Les droits humains nous permettent de **bien vivre et de nous épanouir** en tant qu'êtres humains.

Diapositive 6 – Activité VRAI/FAUX

- Référez-vous aux instructions de l'activité 2 qui se trouvent à l'annexe 2.

Diapositive 7 – Les droits humains sont...

- Révisez avec les élèves ce que vous venez de voir dans l'activité précédente afin de consolider les apprentissages.

Informations importantes à mentionner:

- Les droits humains sont: **universels** (pour tous et toutes sans discrimination partout dans le monde), **inaliénables** (on ne peut pas les abandonner, les vendre, les échanger ou se les faire retirer), **indivisibles et interdépendants** (on ne peut pas les séparer, ils sont de même importance, marchent ensemble et se renforcent les uns les autres), **et nous sommes toutes et tous égales/égaux dans la jouissance de nos droits donc on ne doit pas être discriminé.e.s** (traité.e.s différemment).
- Un des critères fondamentaux pour la réalisation des droits humains est **l'accès à la justice**: quand un droit est violé, il faut pouvoir obtenir réparation devant une cour de justice.



SECTION 2 – LE SYSTÈME DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS

Diapositive 8 – Mais... c'est écrit où tout cela?

- Faites un bref historique avec les élèves.

Note: Si vous avez le temps et le souhaitez, il serait intéressant de faire une ligne du temps sur le tableau pour rendre la chose plus visuelle.

Informations importantes à mentionner:

- Faire l'historique complet des droits humains prendrait beaucoup de temps. Ce qu'il faut comprendre c'est que **le concept des droits et libertés n'est pas nouveau**. Depuis l'Antiquité et tout au long de l'histoire, les États se sont dotés de textes accordant des droits et libertés aux populations: liberté de religion, droit à un procès équitable, etc.

Connaissez-vous quelques textes célèbres?

- Exemple 1: Au II^e siècle av. J.-C., le Code d'Hamurabi (roi de Babylone) établit le droit comme nécessaire pour protéger la population de « l'arbitraire du pouvoir ».
- Exemple 2: En 1215, la Magna Carta en Angleterre affirme les droits et libertés individuels.
- Exemple 3: En 1689, le Bill of Rights en Angleterre établit le droit à un procès devant une cour de justice.
- Exemple 4: En 1776, la Déclaration d'indépendance des États-Unis reconnaît l'égalité naître et le fait que nous possédons des droits.
- Exemple 5: En 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en France institue le caractère universel des droits.

Mais c'est à partir de la seconde moitié du XX^e siècle qu'apparaît une codification des droits humains au niveau international! Avec l'adoption d'un texte fondamental. Savez-vous lequel? Prendre quelques réponses.

- C'est **la Déclaration universelle des droits de l'homme** (connue sous le nom de DUDH) et elle a été adoptée en 1948. Pourquoi 1948, selon vous ? Prendre quelques réponses.
- En 1942, la Seconde Guerre mondiale fait rage. Millions de morts, actes de torture, violences, la vie des populations au cœur des bombardements et des combats est effroyable: manque de nourriture, manque d'eau, peu d'hygiène, pas de médicaments, etc. Déjà des questions se posent pour préparer l'après-guerre: comment éviter que de telles horreurs se reproduisent? Comment renforcer la coopération entre les pays?

Informations importantes à mentionner (suite):

- Ces discussions entre plusieurs pays aboutissent à **la signature de la Charte des Nations unies en 1945, qui institue l'Organisation des Nations unies (ONU)** – dont vous avez sûrement entendu parler - qui regroupe aujourd'hui **193 pays**. C'est une organisation intergouvernementale, c'est-à-dire qu'elle est composée de représentants des États qui en financent ses activités.
- Les missions de l'ONU sont:
 - Maintenir la paix mondiale;
 - Assurer des relations amicales entre les pays;
 - Collaborer pour améliorer les conditions de vie des populations;
 - Éliminer la pauvreté, les maladies et l'illettrisme;
 - Encourager le respect de la personne humaine, des droits et libertés.Pour assurer cette dernière mission, l'ONU a mis en place tout un arsenal de textes, traités et conventions.
- **La DUDH est le texte-pilier du système de protection des droits à l'international. De ce texte découlent plusieurs traités et conventions qui vont préciser ces droits, protéger des groupes de populations vulnérables et à besoins particuliers (les enfants, les réfugiés, etc.). Les États membres ont la responsabilité de les adopter et donc de s'engager à les APPLIQUER!**
 - Exemples: la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), la Convention relative aux statuts des réfugiés (1951). Ou encore contre la torture, pour l'élimination des violences faites aux femmes, etc.
- Mais il y a un problème: la DUDH et la plupart des autres textes internationaux ne sont pas juridiquement contraignants. **Ça veut dire qu'on ne peut pas les utiliser devant un tribunal. Mais toutes les grandes démocraties ont mis les droits humains dans leur Constitution pour que nos droits soient protégés déjà par nos propres gouvernements.**

Connaissez-vous ces textes au Québec et au Canada? Prendre quelques réponses.

Diapositive 9 – Mais... c’est écrit où tout cela?

- Discutez maintenant des instruments nationaux avec les élèves.

Informations importantes à mentionner:

- Au Québec et au Canada, ces textes protecteurs de nos droits sont la Charte canadienne des droits et libertés (1982) et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne (1975). Les Chartes reprennent les principes et les droits contenus dans la DUDH. Ce qui est extrêmement important c’est que ces textes ont une valeur constitutionnelle et sont donc supérieurs aux lois, ce qui veut dire que quand le gouvernement du Québec ou du Canada adopte des lois, ces dernières doivent respecter les Chartes.

La Charte canadienne des droits et libertés (1982):

- La Constitution canadienne a été adoptée en 1867. Cependant, le Canada était encore une colonie britannique et tout changement apporté à la Constitution canadienne devait être fait par le Parlement britannique.
- C’est donc en 1982 que le rapatriement de la Constitution a eu lieu, sous le gouvernement de Pierre Trudeau. Le Canada a pu apporter des modifications à sa propre Constitution, sans l’accord du Royaume-Uni.
- Le rapatriement de 1982 a ainsi permis au gouvernement Trudeau de mettre à jour la Constitution, en y intégrant les droits humains.
- C’est la Cour suprême du Canada qui s’assure de la conformité des lois avec la Charte canadienne des droits et libertés.

Diapositive 10 – Mais... c'est écrit où tout cela? (Suite)

Informations importantes à mentionner:

La Charte québécoise des droits et libertés de la personne (1975):

- Le Québec ne possédait pas encore de lois concernant la protection des droits et libertés de la personne. Le Code civil servait à la défense des droits de la personne.
- La Ligue des droits et libertés a donc convaincu le gouvernement québécois de développer des lois qui protègent les droits et libertés.
- La Charte québécoise des droits et libertés de la personne est donc adoptée en 1975. Elles'inspire de plusieurs déclarations et pactes internationaux, dont la DUDH.
- L'institution chargée de faire respecter et de promouvoir les droits inscrits dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne est la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (créée en 1976, à la suite de l'adoption de la Charte québécoise). S'il y a violation des droits, vous pouvez vous tourner vers le Tribunal des droits de la personne.
- Ce sont nos instruments de protection des droits ici. Si vos droits ne sont pas respectés, vous devez pouvoir aller devant un.e juge pour les faire valoir. Ce sont les États qui doivent s'assurer que toute personne vivant sur son/ses territoire.s puisse voir es droits respectés. En cas de violation des droits, c'est donc l'État qui va être responsable juridiquement.

Informations complémentaires sur la Charte québécoise des droits et libertés de la personne:

- Dans la Charte québécoise, les droits économiques sociaux et culturels (logement, santé, éducation, parler sa langue maternelle, pratiquer sa culture et ses traditions, etc.) ne sont pas contraignants; on ne peut malheureusement pas les invoquer devant un tribunal.

- Cela est dû au fait qu’ils n’occupent pas le même statut que les autres droits (soit, les droits civils et politiques). La portée des droits économiques, sociaux et culturels est donc limitée. Et en cas de violation de ces droits, vous ne pouvez pas porter plainte contre le gouvernement.
- Dans la Charte québécoise, il y a aussi une clause qui permet de contourner des droits, de les annuler en quelque sorte pour éviter qu’une loi ne soit contestée devant un tribunal. Ça n’arrive pas souvent.

Diapositive 11 – Le rôle d’Amnistie internationale

Note: Cette diapositive, ainsi que la suivante, peut être également placée au début lors de la présentation de l’animateur. trice ainsi que de l’atelier.

- Illustrer des violations de droits humains au Canada et dans le monde.
- Expliquez aux élèves les actions des organisations non gouvernementales au travers de l’exemple d’Amnistie internationale.

Les textes internationaux n’étant pas contraignants pour un État, cela peut conduire à des violations. Auriez-vous des exemples dans le monde ou ici au Canada?

Prendre quelques exemples et donner quelques illustrations (vous référer à l’annexe 3). C’est pourquoi des acteurs de la société civile comme les organisations non gouvernementales – dont Amnistie internationale – travaillent pour rappeler aux États leurs engagements internationaux (et leurs propres lois) afin que les droits de toutes et tous soient protégés.

Informations importantes à mentionner:

- **Amnistie internationale est une organisation de personnes à travers le monde qui défendent les droits humains. Ce qui fait sa force, c’est l’engagement massif de citoyennes et citoyens, plus de 10 millions aujourd’hui à travers le monde, qui se mettent ensemble pour demander la protection des droits humains.**

Informations importantes à mentionner (suite):

- Amnistie est née de l'indignation d'un homme, Peter Benenson, avocat britannique, en 1960 lorsqu'il a appris que deux étudiants portugais avaient été emprisonnés pour avoir simplement levé leur verre à la liberté (à cette époque le Portugal était dirigé par un dictateur). Il a écrit un article dans The Observer intitulé « Les prisonniers oubliés » appelant la population à envoyer massivement des lettres au gouvernement pour demander la libération d'autres prisonniers d'opinion à travers le monde. Son article a été repris dans tous les grands journaux mondiaux. **Des milliers de personnes ont envoyé des lettres donnant naissance à Amnistie internationale.**
- **La vision d'Amnistie est celle d'un monde où chacune et chacun peut se prévaloir de tous les droits contenus dans la DUDH et les autres textes internationaux relatifs aux droits humains. Nous travaillons sur la protection des défenseur.e.s des droits humains, l'égalité des genres, les droits des personnes migrantes et réfugiées, les droits des peuples autochtones, les crises et conflits armés, la responsabilité sociale des entreprises, etc.**
- **Amnistie internationale est financée grâce aux dons de personnes comme vous et n'est rattachée à aucune idéologie politique. Amnistie prône uniquement le respect des droits humains partout dans le monde. L'organisation ne reçoit pas d'argent des gouvernements.** Amnistie internationale a des bureaux et des structures partout dans le monde! Au Canada il y a deux sections, une francophone basée à Montréal et une anglophone dont le siège national est basé à Ottawa.

Diapositive 12 – Les actions d'Amnistie internationale

- Discutez de la mission d'Amnistie internationale qui se divise en quatre volets et qui correspond aux différents champs d'action des organisations non gouvernementales. Pour expliquer les actions d'Amnistie internationale, prenons un exemple concret: le travail des enfants dans les mines de cobalt en République démocratique du Congo.

Informations importantes à mentionner:

La mission d'Amnistie se divise en différents volets qui s'imbriquent:

- **Volet « Recherche »**: Amnistie internationale envoie des chercheurs sur le terrain partout dans le monde pour documenter les violations des droits humains. Ces données, vérifiées plusieurs fois, sont compilées dans des rapports mis à la disposition du public, des médias et des gouvernements.

En 2016, Amnistie internationale a mené une grande recherche sur la chaîne d'extraction et de transformation du cobalt qui sert à faire les batteries des téléphones intelligents et des voitures électriques. Amnistie internationale a découvert que des enfants étaient exploités. Des compagnies telles que Apple ont été ciblées et le rapport a été rendu public.

- **Volet « Plaidoyer »**: Amnistie internationale travaille avec les gouvernements et les compagnies pour faire cesser les violations des droits humains en exigeant le respect des textes internationaux adoptés par ces derniers et qu'ils se sont donc engagés à respecter. Amnistie internationale peut également formuler des recommandations afin que les gouvernements se conforment aux instruments internationaux, régionaux et nationaux relatifs aux droits humains.

Amnistie a contacté plusieurs multinationales pour leur faire part de ce rapport. Elle a travaillé avec elles afin que ces dernières réalisent des enquêtes sur leurs fournisseurs pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'exploitation des travailleur.euse.s et des enfants. Amnistie internationale a organisé des rencontres avec des ministres et les hauts dirigeants d'entreprises pour leur adresser le problème.

La recommandation principale: le traçage des minéraux pour garantir de leur provenance et ainsi assurer que les droits humains des enfants seraient respectés.

- **Volet « Éducation et sensibilisation »**: Amnistie internationale alerte la population sur les violations massives des droits qui ont lieu partout dans le monde. Amnistie internationale a également une mission d'éducation aux droits humains : connaître ses droits pour agir à la réalisation d'une société plus inclusive, solidaire et juste, agir pour les faire respecter.

Amnistie internationale a alerté le public et les médias par la publication de ce rapport et a mené une campagne de sensibilisation et d'éducation sur cette question.

Informations importantes à mentionner (suite):

- **Volet « Action »:** Amnistie internationale propose des actions sur le terrain ou en ligne. L'arme d'Amnistie? Le stylo. Les militant.e.s écrivent des lettres, signent des pétitions, organisent des activités (kiosques, conférences, actions publiques, etc.) et invitent le public à poser un geste pour défendre les droits humains (signature de pétitions et lettres aux gouvernements, compagnies, etc.; lettres de soutien à des victimes de violations de leurs droits fondamentaux, cyberactions, etc.).

Amnistie internationale a organisé des vigiles partout dans le monde afin de faire des pressions sur les compagnies concernées. Ici au Canada nous avons fait des pressions sur la compagnie Apple. Grâce à la coordination mondiale des actions, Apple a fini par répondre positivement aux demandes d'Amnistie internationale en assurant la traçabilité des matériaux utilisés par ses fournisseurs afin que ceux-ci ne violent pas les droits fondamentaux de leurs travailleur.euse.s.

Une action seule ne fera pas la différence, mais une action faite par des centaines voire des milliers de personnes aura un impact! C'est la force d'Amnistie internationale: des millions de personnes comme vous et moi qui agissent concrètement pour le respect des droits humains pour toutes et tous!

Distribuez l'infographie: Le système de défense de tes droits humains (annexe 10) aux élèves.

Note: Vous pouvez également mentionner d'autres victoires d'Amnistie internationale si le temps vous le permet (voir annexe 5).

Diapositive 13 – Étude de cas: L'histoire de Juan au Guatemala

- Référez-vous aux instructions de l'activité 3 qui se trouvent à l'annexe 4.

Diapositive 14 – Vidéo récapitulative

- Beaucoup d'éléments viennent de vous être présentés concernant les droits humains et les instruments de protection de ces derniers. Voici une courte vidéo récapitulative des

SECTION 3 – ENGAGEMENT SOCIAL POUR LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

Diapositive 15 – Passer à l'action!

- Nous avons un rôle important à jouer en tant que membre de la société civile pour faire connaître les droits humains et inciter les gouvernements à respecter leurs engagements et permettre que toutes et tous puissent jouir de nos droits fondamentaux. Tout le monde peut agir! Il n'y a pas de petites actions, chaque geste compte!
- Lisez les informations se trouvant sur la diapositive.
- Posez la question suivante aux élèves: Selon vous, quels sont ingrédients pour passer à l'action de manière efficace?
- Prendre quelques réponses et les noter sur le tableau de conférence.

Informations importantes à mentionner:

1. **Choisir une cause:** essayer de n'en choisir qu'une pour ne pas multiplier les messages et entraîner la confusion. Pensez à vulgariser le message pour que tout le monde puisse comprendre.
2. **S'informer:** faire des recherches et présenter ses résultats: vous devez vous appuyer sur des faits véridiques et crédibles!
3. **Dégager plusieurs moyens d'action pacifiques possibles et sélectionner le ou les plus efficace.s:** mieux vaut une seule action bien ciblée comme une pétition, l'écriture d'un article, etc. Choisissez votre activité en fonction du but de votre action (faire agir ou sensibiliser, par exemple).



Image source: Amnistie internationale

Informations importantes à mentionner (suite):

- 4. Cibler les partenaires possibles et recruter du monde pour vous aider:** l'idée n'est pas de multiplier ce qui se fait, mais de rassembler les forces en présence.
- 5. Organiser des activités:** sensibiliser et faire agir le monde (kiosques, conférences, mises en scène, etc.) et prendre le temps de les organiser (logistique, communications, bénévoles, etc.). Prendre en compte les ressources auquel vous avez accès (bénévoles, budget, équipement, technologie, etc.).
- 6. Évaluer vos activités:** il est important de faire un compte-rendu/une évaluation pour voir quelles ont été les difficultés rencontrées pendant l'organisation de votre activité et le jour J, afin de ne pas réitérer les mêmes erreurs à l'avenir.
- 7. Réalisez des actions qui vous ressemblent et ayez du plaisir à les réaliser!**

Diapositive 16 – Engage-toi avec Amnistie internationale! Passe à l'action!

- Voici quelques idées d'actions que vous pouvez faire avec Amnistie internationale:
 - Signer une pétition en ligne;
 - S'impliquer dans un comité au sein de l'école;
 - Participer à un marathon d'écriture.

Diapositive 17 – Engage-toi avec Amnistie internationale! Suis-nous.

- Rappelez aux élèves que tout le monde a des droits fondamentaux et qu'ils sont défendus de différentes manières, à différents niveaux.
- Invitez les jeunes à suivre le site internet, les médias sociaux et le compte YouTube d'Amnistie internationale.

Suggestions fortement recommandées:

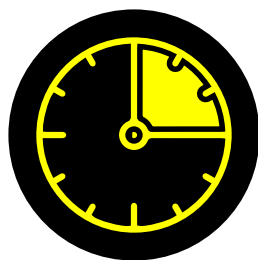
- Vous pourriez inviter les jeunes à faire une action concrète proposée par Amnistie, comme signer une des pétitions en cours.
- Vous trouverez les pétitions d'Amnistie internationale sur le site internet : <https://amnistie.ca/participer/petitions>
- Vous pouvez faire partie du changement. Vous pouvez être le changement. À vous de décider!

ANNEXE 1

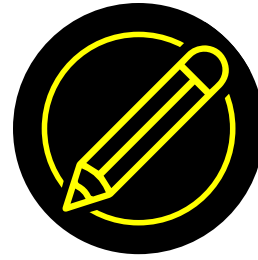
Activité 1 – Les droits humains dans mon quotidien

Objectif

Soulever les liens entre droits humains et la vie quotidienne des élèves.



DURÉE 15 MINUTES



UN TABLEAU DE CONFÉRENCE;
UN MARQUEUR.

Préparation

Dessinez deux colonnes sur votre tableau de conférence.

Déroulement

1. Posez les questions suivantes: Qu'avez-vous fait depuis ce matin? Depuis que vous êtes debout? Prenez les réponses et les lister dans la colonne de gauche.
Note: ne pas attendre les réponses de tout le monde, prendre entre 5 et 10 actions pour ne pas perdre trop de temps.
Réponses: manger, prendre une douche, prendre l'autobus, aller à l'école, aller sur les médias sociaux, etc.
2. Posez la question suivante: Qu'allez-vous faire ce soir en rentrant de l'école? Prenez les réponses et les lister aussi dans la colonne de gauche.
Réponses: jouer, lire, manger, dormir, travailler, faire ses devoirs, etc.
3. Certaines de ces actions sont en fait des droits humains. Pouvez-vous me dire lesquelles? On va essayer de les identifier ensemble. Sur le tableau de conférence, inscrire les droits humains en face des actions quotidiennes dans la colonne de droite.
4. Posez la question suivante: En regardant les réponses, que constatez-vous?
Les élèves devraient en conclure que les droits humains font partie de leur quotidien.
5. Ensuite, posez les questions suivantes pour pousser la réflexion:
 - a) Penses-tu à d'autres droits qui font partie de ton quotidien?
 - b) Si un de ces droits est supprimé, en quoi cela a une conséquence sur ta vie? Sur les autres droits?

ANNEXE 2

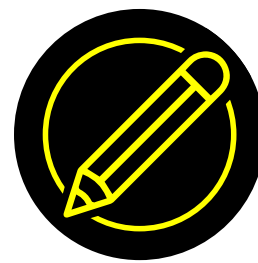
Activité 2 – VRAI/FAUX Activité 2 – VRAI/FAUX

Objectif

Définir les caractéristiques des droits humains.



DURÉE 15 MINUTES



AUCUN MATÉRIEL N'EST
NÉCESSAIRE POUR CETTE
ACTIVITÉ

Préparation

Aucune préparation n'est nécessaire pour cette activité.

Déroulement

- Il y a différents critères qui caractérisent les droits humains. Pour apprendre à les connaître, nous allons faire un jeu ensemble: un Vrai/Faux.
- Posez les questions suivantes et demandez aux étudiant.e.s de lever la main s'ils.elles pensent que la réponse est vraie.
Important: mentionnez aux jeunes de répondre selon leurs connaissances et qu'il n'y aura pas de jugement s'ils.elles se trompent.

Les réponses pour l'activité:

Les droits humains appartiennent à tout le monde. **VRAI.**

Les droits humains nous appartiennent. On les a du seul fait d'être des humains, quels que soient notre nationalité, notre genre, notre orientation sexuelle, notre religion, notre langue, etc. En clair, que je sois née au Canada ou en Chine je dois pouvoir les exercer. On dit que les droits sont **UNIVERSELS** (qui est relatif à l'ensemble des êtres humains, à l'ensemble des membres d'une société, quels que soient sa religion, son genre, ses opinions, etc.).

Les réponses pour l'activité (suite):

6. Je peux décider de ne plus avoir de droits. **FAUX.**

On ne peut pas abandonner un droit, le vendre, ou l'échanger et on ne peut pas se les faire retirer. On dit que les droits sont **INALIÉNABLES**.

7. On peut se faire limiter ou enlever nos droits. **VRAI.**

Le principe est le **RESPECT** des droits, mais on peut les limiter dans certaines conditions.

- Exemple 1: si je tue quelqu'un, on va m'envoyer en prison donc on va limiter ma liberté de circuler, de voir ma famille. On le fait pour protéger la société en raison du danger que je représente pour les autres personnes.
- Exemple 2: on peut limiter la liberté d'expression sur les médias sociaux ou les médias traditionnels pour éviter la publication de discours de haine et d'appel à la violence.
- Exemple 3: La Commission des droits de la personne et de la jeunesse a estimé que l'obligation du port du masque (et l'atteinte aux droits fondamentaux) par le gouvernement du Québec est « justifiée » en raison de la pandémie et des risques pour la santé publique. Mais attention ! Pour limiter un droit, il faut toujours une bonne raison et les limites doivent être inscrites dans les textes qui organisent la société (loi, codes, règlements, etc.)

8. Si un ou plusieurs de mes droits ne sont pas respectés, mes autres droits le seront. **FAUX.**

Il faut voir les droits humains comme un tout. Tous les droits humains ont la même importance. Ils fonctionnent ensemble et se nourrissent mutuellement. La violation d'un droit peut empêcher la réalisation d'un autre droit et vice versa.

- Exemple : si je n'ai pas de maison (droit au logement), je dors dans la rue (droit à la sécurité), je risque de tomber malade (droit à la santé), je n'irai pas à l'école (droit à l'éducation) et je ne trouverai pas de travail plus tard (droit au travail). Ainsi, on dit que les droits sont **INDIVISIBLES et INTERDÉPENDANTS**.

9. Ce sont juste les Québécois.e.s de naissance qui peuvent bénéficier des droits humains au Québec. **FAUX.**

Nous devons tous pouvoir profiter des droits humains en toute **ÉGALITÉ** et **SANS DISCRIMINATION**.

Définition de la discrimination : le fait de traiter une personne ou un groupe de personnes de manière différente en raison de son origine ethnique, sa religion, sa couleur de peau, son orientation sexuelle, etc., souvent en le.s traitant plus mal et les empêcher d'avoir les mêmes droits que les autres.

ANNEXE 3

Exemples de violations des droits humains

1. Grassy Narrows (Canada):

- La population de Grassy Narrows subit les graves conséquences d'un empoisonnement au mercure datant des années 1960. Le gouvernement avait en effet permis à une usine de pâte à papier de déverser dix tonnes de déchets dans la rivière. Les dommages se font encore ressentir de nos jours. Rodney Bruce, jeune autochtone âgé de 25 ans, déclare: « On m'a toujours enseigné que lorsqu'on commet une erreur, il faut la réparer ».
- La pêche est un élément essentiel du mode de vie des habitants de Grassy Narrows. Mais durant une cinquantaine d'années, le mercure a contaminé le poisson, devenu impropre à la consommation. La santé de la population de Grassy Narrows a été gravement affectée: trouble de la parole, d'apprentissage, perte de la vue, troubles neurologiques, etc. Leur culture et leurs traditions ont également été affectées. Le gouvernement a fait très peu pour trouver des solutions à la crise de santé publique de cette communauté à l'heure actuelle.
- En 2017, le gouvernement a promis de régler cette crise « une fois pour toutes ». Il faudrait décontaminer la rivière, fournir des soins de santé spécialisés à la population et dédommager la communauté. Récemment le gouvernement a signé une entente avec la communauté en octroyant des fonds pour la construction de centres de santé, mais les problèmes d'accès à de l'eau potable ne sont pas réglés et la communauté n'est toujours indemnisée pour les dommages subis depuis plusieurs décennies.
- Vidéo – Histoire de Grassy Narrows: <https://www.youtube.com/watch?v=HHT3RiCYLU0>

Exemples de violations des droits humains (suite):

2. Raif Badawi (Arabie saoudite):

- Raif Badawi est un jeune blogueur de 36 ans qui a été incarcéré le 17 juin 2012 et condamné notamment à 10 ans de prison et 1 000 coups de fouet en mai 2013 pour les propos tenus sur son site Web « Jeunes libéraux saoudiens », à partir duquel il partageait ses opinions et exerçait sa liberté d'expression. En Arabie saoudite, c'est un crime et aujourd'hui il en paie toujours le prix. Le cas de Raif est passé de tribunal en tribunal. Une cour l'a même accusé d'apostasie, c'est-à-dire le fait de renier sa religion. En Arabie saoudite, l'apostasie est passible de la peine de mort.
- Vidéo – Histoire de Raif Badawi: <https://www.youtube.com/watch?v=tdf3WB8zdpA>

3. Rodrigo Mundaca (Chili):

- Rodrigo Mundaca est originaire du Chili. Il est membre du Mouvement pour la Défense de l'accès à l'Eau, à la Terre et la protection de l'Environnement (MODATIMA). C'est une organisation qui lutte pour défendre l'accès à l'eau des communautés locales et qui dénonce son exploitation illégale. En raison du travail courageux de ses collègues militants et lui-même, certains d'entre eux ont par le passé risqué la prison et font actuellement l'objet de menaces de mort et d'agressions physiques. Mais ils refusent d'abandonner et ils continuent à se battre pour le droit à l'eau, en dépit des obstacles.
- Il faut savoir que l'eau est une ressource rare dans la province de Petorca, au Chili, encore plus avec l'aggravation de la sécheresse. Et pourtant, des personnalités politiques et des entreprises l'exploitent illégalement, mettant ainsi en danger les communautés locales.
- C'est pourquoi Rodrigo Mundaca et les autres membres du MODATIMA luttent sans relâche pour protéger les droits à l'eau.

Exemples de violations des droits humains (suite):

4. Sakris Kupila (Finlande):

- Sakris Kupila est un jeune Finlandais dans la vingtaine. Il est étudiant en médecine, militant et défenseur des droits des personnes transgenres. Il est né dans un corps de femme, mais il ne se sent pas bien dans cette identité.
- Une personne transgenre se définit comme quelqu'un dont l'identité de genre ne correspond pas à son sexe physique.
- Sakris se voit refuser la reconnaissance de son genre à l'état civil, car il refuse de suivre la procédure actuelle, qui exige qu'il déclare qu'il souffre d'un trouble mental et qu'il subisse une stérilisation forcée.
- Le choix de son prénom, Sakris, traditionnellement masculin, ne s'est pas fait sans difficulté. En Finlande, on ne peut pas donner à ses enfants un nom du genre « opposé » ni choisir à l'âge adulte un nom qui corresponde à son identité de genre sans le diagnostic d'un trouble mental. Parce qu'il défend les droits des personnes transgenres, Sakris subit des actes de harcèlement, d'intimidation et des comportements ouvertement hostiles et violents. Ces attaques l'ont forcé à interrompre ses études pendant un an. Malgré tout, Sakris est déterminé à poursuivre son action pour que toutes les personnes transgenres puissent exercer leurs droits.
- Vidéo – Histoire de Sakris : youtube.com/watch?v=xz2zbLkBU7Y



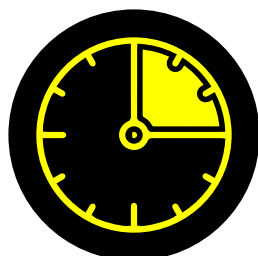
Image source: Amnistie internationale

ANNEXE 4

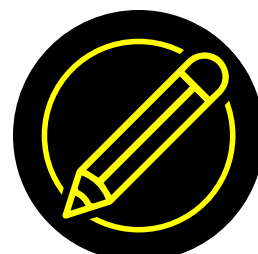
Activité 3 – Étude de cas (L’histoire de Juan au Guatemala)

Objectif

Identifier les actions à poser par les différents acteurs de la protection des droits humains.



DURÉE 15 MINUTES



À IMPRIMER:

- LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME SIMPLIFIÉE (ANNEXE 7)
- LES 4 QUESTIONS À RÉFLEXION (ANNEXE 8)
- DIAGRAMME À REMPLIR : « LES ACTIONS POUR PROTÉGER LES DROITS DE JUAN » (ANNEXE 9)

Préparation

Familiarisez-vous aux réponses pour chaque question (page suivante).

Déroulement

1. Séparez les élèves en sous-groupes.
2. Distribuez les 4 questions, la DUDH simplifiée et le diagramme (Annexe 8) à chaque sous-groupe.
3. Projetez la mise en situation se trouvant sur la diapositive 13 et lisez-la avec les élèves. Expliquez-leur qu’elles et ils vont avoir 10 minutes pour répondre aux 4 questions en remplissant le diagramme (la question 1 correspond à la ligne « Juan », la question 2 à la ligne « L’État du Guatemala », etc.) et qu’elles et ils vont devoir désigner un.e représentant.e. qui viendra présenter les réponses de son groupe en 1 minute.
Note : vous pouvez noter sur un tableau de conférence les réponses des différents groupes.
4. Enfin, retournez en grand groupe et discutez s’il manque des éléments de réponse pour chaque question.

Réponses pour l'activité:

1. Quels droits humains de Juan ont été violés dans cette situation?

- Liberté d'expression (article 19: tout le monde a droit d'exprimer son opinion de manière pacifique);
- Liberté de manifester (article 18: liberté qui découle de la liberté d'expression, nous pouvons manifester de manière pacifique);
- Droit à un niveau de vie suffisant (article 25 de la DUDH qui comprend le droit à l'alimentation, le droit à l'eau, à l'hygiène, etc.);
- Droits à un procès équitable (articles 10 et 11: droit à un avocat, d'un interprète, respect des procédures judiciaires, etc.);

2. Qu'aurait dû faire l'État du Guatemala?

- Laisser les gens manifester;
- S'assurer que la police ne commette pas d'arrestations arbitraires et autres violences;
- Protéger Juan et sa communauté de l'entreprise minière qui pollue leur rivière;
- Permettre à Juan d'avoir accès à un avocat pour se défendre et respecter le droit à un procès équitable;
- Ne pas le condamner à la prison (manifester pacifiquement n'est pas un délit ou un crime).

3. Que peut faire une organisation non gouvernementale (ONG) comme Amnistie internationale?

- Être sur le terrain pour documenter les violations des droits;
- Rencontrer le gouvernement pour lui faire des recommandations pour mettre en oeuvre les droits humains et en améliorer la protection;
- Dénoncer publiquement les violences et les arrestations (communiqués de presse, alerter les médias, publication sur les médias sociaux, etc.);
- Dénoncer le comportement de l'entreprise qui ne respecte pas les droits des populations;
- Démarrer une pétition pour faire des pressions sur le gouvernement et/ou l'entrepriseresponsable;
- Organiser des activités publiques pour sensibiliser la population et les inviter à agir en signant la pétition/lettre, etc.;
- Éduquer aux droits humains;
- Soutenir financièrement Juan et sa famille pour qu'il puisse être défendu en Cour, etc.;
- Intervenir directement en cour pour démontrer en quoi des violations des droits humains ont été commises.

4. **Que peuvent faire les individus comme vous et moi dans cette situation?**

- S’informer;
- Dénoncer (sur les médias sociaux, dans un article, sur un blogue);
- Participer à des campagnes, actions d’ONG qui travaillent sur cet enjeu;
- Signer une pétition, une lettre;
- Organiser une activité (kiosque, action, conférence, etc.) pour sensibiliser son entourage, le public, etc.;
- Soutenir la famille, la cause, l’organisation par des dons, du bénévolat, etc.

ANNEXE 5

Différentes victoires d’Amnistie internationale

1. En 2017, Erkin Moussaïev a été libéré après 11 ans d’incarcération. Cet employé avait fait l’objet de torture avant d’être condamné à 20 ans d’emprisonnement, sans procès équitable. Des milliers de militants d’Amnistie internationale se sont mobilisés pour lui dans le cadre du Marathon des lettres et de la campagne Stop Torture en 2014.
2. Une vaste campagne avait été menée à Taïwan en faveur de la légalisation du mariage entre personnes du même sexe. Enfin, le 24 mai 2017, la Cour constitutionnelle de Taïwan a pris une décision historique en statuant que la loi actuelle du pays sur le mariage est contraire à la constitution, car elle est discriminatoire envers les couples du même sexe.
3. En avril 2018, grâce aux nombreuses participations lors des marathons d’écriture, Mahadine a été libéré alors qu’il risquait la condamnation à vie en prison pour un poste Facebook qui critiquait le gouvernement du Tchad.
4. En août 2019, le blogueur mauritanien Mohamed Mkhaitir a été libéré, alors qu’il avait été condamné à mort et maintenu en détention pendant plus de cinq ans pour avoir publié un billet de blogue sur la discrimination liée aux classes sociales (castes).
5. Le mardi 22 octobre 2019, le mariage entre personnes de même sexe a été légalisé en Irlande du Nord et l’avortement a été dépénalisé.

ANNEXE 6

Ressources additionnelles

1. Sur les droits humains :

- Cours en ligne : Introduction aux droits humains (90 min) :

<https://academy.amnesty.org/learn/course/external/view/elearning/190/introduction-auxdroits-humains>

- Comprendre la Déclaration universelle des droits de l'homme (Amnesty International France) :

<https://www.youtube.com/watch?v=eNotd5Q6yxM&vl=fr>

2. Sur Amnistie internationale :

- Vous avez le pouvoir d'agir (Amnesty International France) :

<https://www.youtube.com/watch?v=-yANJ8IY0CA&t=3s>

- BRAVE (défenseur.e.s des droits humains) :

<https://www.youtube.com/watch?v=yNbABET0ZtQ>

3. Exemples de violations des droits humains :

- Sarah et Seán risquent la prison pour avoir sauvé des vies (Grèce) :

<https://www.youtube.com/watch?v=12MEaj-olmo>

- Yasaman Aryani, emprisonnée pour avoir défendu les droits des femmes (Iran) :

<https://www.youtube.com/watch?v=UirkRFOZXMQ&list=PLqU8DWqj4zuGfDr00UVNy056rbrqwX5x&index=33>

- Nasu Abdulaziz, persécuté et évincé de sa maison (Nigéria) :

https://www.youtube.com/watch?v=wDQdVu_2DwA&list=PLqU8DWqj4zuGfDr00UVNy056rbrqwX5x&index=31

- Réduire les voix critiques au silence (Arabie saoudite) :

<https://www.youtube.com/watch?v=kpTFWUGvKU8>

4. Impacts de vos actions :

- Imen Derouiche (Tunisie) : <https://www.youtube.com/watch?v=Pc3FUR6XYWs&t=9s>

- Antoinette Chahine (Liban) : <https://www.youtube.com/watch?v=zV6XAJcQPXA&t=19s>

- Melanie Morrison (Canada) : <https://www.youtube.com/watch?v=dAcQrn6RIh0>

5. Jeunes en action :

- Marche pour le climat (2019) : <https://www.youtube.com/watch?v=BXUYggF6Jh0>

- Les masques pour Ayat (École secondaire les Etchemins – Charny – Québec) :

<https://www.youtube.com/watch?v=vzkFJ95WDH8>

Ressources additionnelles (suite)

- Action de solidarité en soutien aux jeunes autochtones de la communauté de Grassy

Narrows au Canada (Congrès des jeunes 2019) :

<https://www.facebook.com/179642688739082/videos/563610944395212>

- Marche-Monde d'Oxfam (2019) : Solidarité avec les mères des 43 étudiants disparus au

Mexique : <https://www.facebook.com/179642688739082/videos/440537230081977>

6. Plus de ressources pédagogiques et vidéos :

- Site internet d'Amnistie internationale Canada francophone : www.amnistie.ca/ressources-pedagogiques

- Chaîne YouTube – Amnistie internationale Canada francophone :

<https://www.youtube.com/channel/UCSo8eejfr5npB4XH1-1WjvQ>

ANNEXES À IMPRIMER

ANNEXE 7

Activité 4 : La Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies simplifiée

ANNEXE 8

Activité 4 : Questions – Étude de cas (L'histoire de Juan au Guatemala)

ANNEXE 9

Activité 4 : Diagramme – Les actions pour protéger les droits de Juan

ANNEXE 10

Infographie : Le système de défense de tes droits humains (disponible en deux couleurs)

ÉVALUATION

Vos commentaires sont importants pour nous aider à améliorer nos troussees pédagogiques. Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour remplir cette évaluation. Vous pouvez également remplir l'évaluation en ligne: <https://forms.office.com/r/WNEX34UCmz>

Nom, Prénom:

Adresse électronique:

Combien de jeunes ont participé à cet atelier (merci de préciser le niveau scolaire):

Dans quel établissement travaillez-vous ?

Quelle matière enseignez-vous ?

Quelles étaient vos attentes face à cet atelier?

Quelles sont les activités qui ont le plus fonctionné avec vos élèves et pourquoi à votre avis?

Quelles ont été les activités qui ont le moins fonctionné avec vos élèves et pourquoi à votre avis?

Commentaires généraux sur cet atelier:

Suggestions de thématiques pour de futurs ateliers pédagogiques:

Merci de nous retourner cette évaluation :

Par courriel : education@amnistie.ca

Par télécopieur : 514-766-2088.

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES SIMPLIFIÉE

Article 1 : Les valeurs fondamentales sont la liberté, l'égalité et la fraternité

Article 2 : Tu as droit à la non-discrimination

Article 3 : Tu as droit à la vie et à la sécurité

Article 4 : Tu es protégé contre l'esclavage

Article 5 : Tu es protégé contre la torture

Article 6 : Tu as des droits partout où tu vas

Article 7 : Tu as droit à l'égalité devant la loi

Article 8 : Tu as droit aux recours devant les tribunaux de ton pays

Article 9 : Tu ne peux pas être arrêté arbitrairement

Article 10 : Tu as droit à un procès équitable

Article 11 : Tu as droit à la *présomption d'innocence*

Article 12 : Tu as droit à la protection de ta vie privée

Article 13 : Tu as le droit de circuler librement

Article 14 : Tu as le droit d'*asile*

Article 15 : Tu as le droit d'avoir une nationalité

Article 16 : Tu as le droit de te marier et de fonder une famille

Article 17 : Tu as droit à la propriété

Article 18 : Tu as droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion

Article 19 : Tu as droit à la liberté d'opinion et d'expression

Article 20 : Tu as droit à la liberté d'association

Article 21 : Tu as le droit de prendre part aux affaires de ton pays

Article 22 : Tu as le droit à la sécurité sociale

Article 23 : Tu as droit au travail

Article 24 : Tu as droit au repos et aux loisirs

Article 25 : Tu as droit à un *niveau de vie suffisant*

Article 26 : Tu as droit à l'éducation

Article 27 : Tu as droit à la culture

Article 28 : Tu as droit à la paix

Article 29 : Les autres ont les mêmes droits que toi

Article 30 : Nul ne peut détruire les droits et libertés que tu viens de lire dans cette déclaration



Activité 4 : Questions – Étude de cas (L’histoire de Juan au Guatemala)

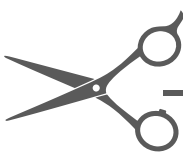
Répondez aux questions en remplissant le diagramme dans l’espace réservée pour chaque acteur (Juan, État du Guatemala, organisations non gouvernementales, et nous, en tant qu’individus).

Question 1 : Quels droits humains de Juan ont été violés dans cette situation?

Question 2 : Qu’aurait dû faire l’État du Guatemala?

Question 3 : Que peut faire une organisation non gouvernementale (ONG) comme Amnistie internationale?

Question 4 : Que pouvons-nous faire, comme individus, dans cette situation?



Répondez aux questions en remplissant le diagramme dans l’espace réservée pour chaque acteur (Juan, État du Guatemala, organisations non gouvernementales, et nous, en tant qu’individus).

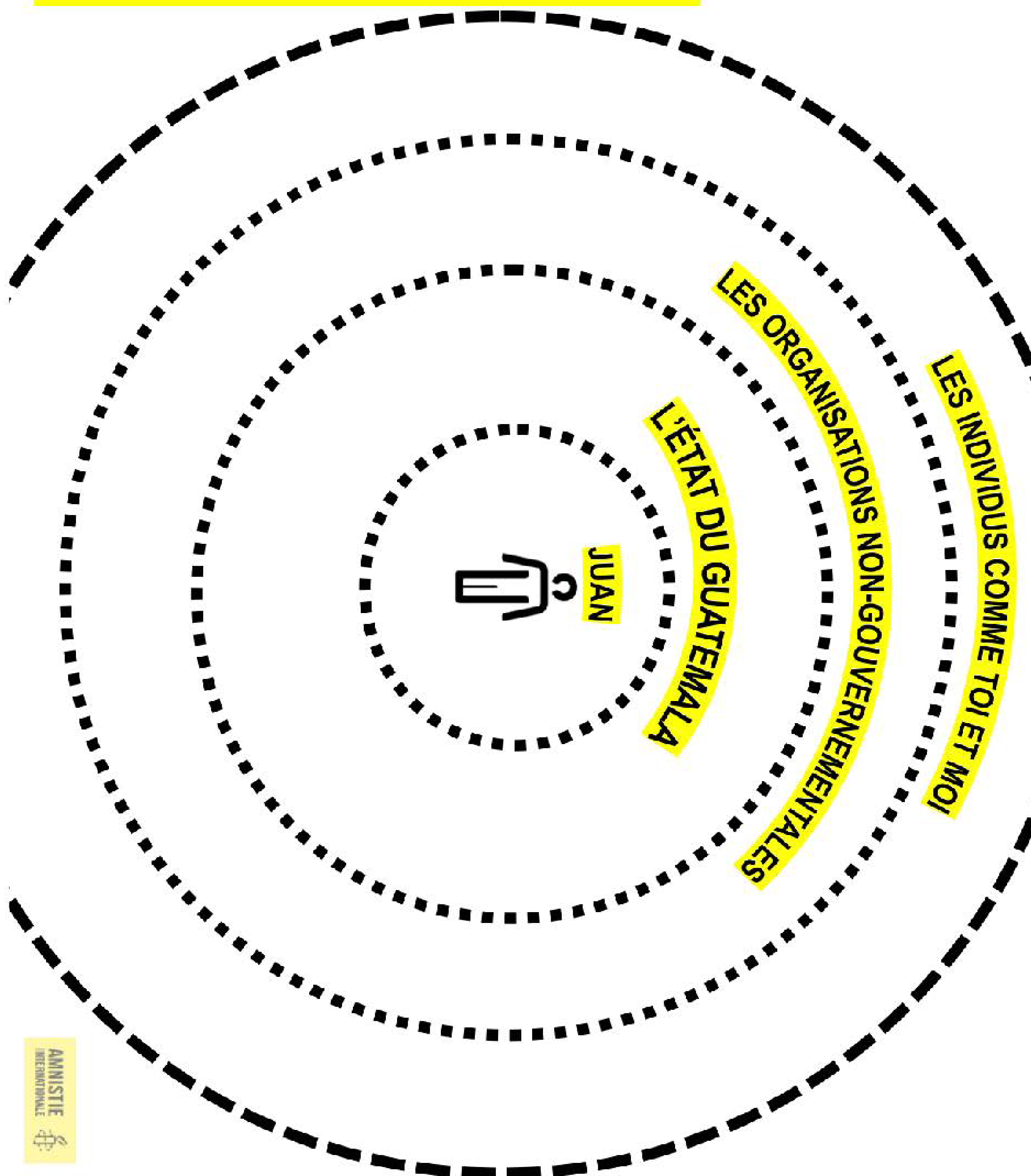
Question 1 : Quels droits humains de Juan ont été violés dans cette situation?

Question 2 : Qu’aurait dû faire l’État du Guatemala?

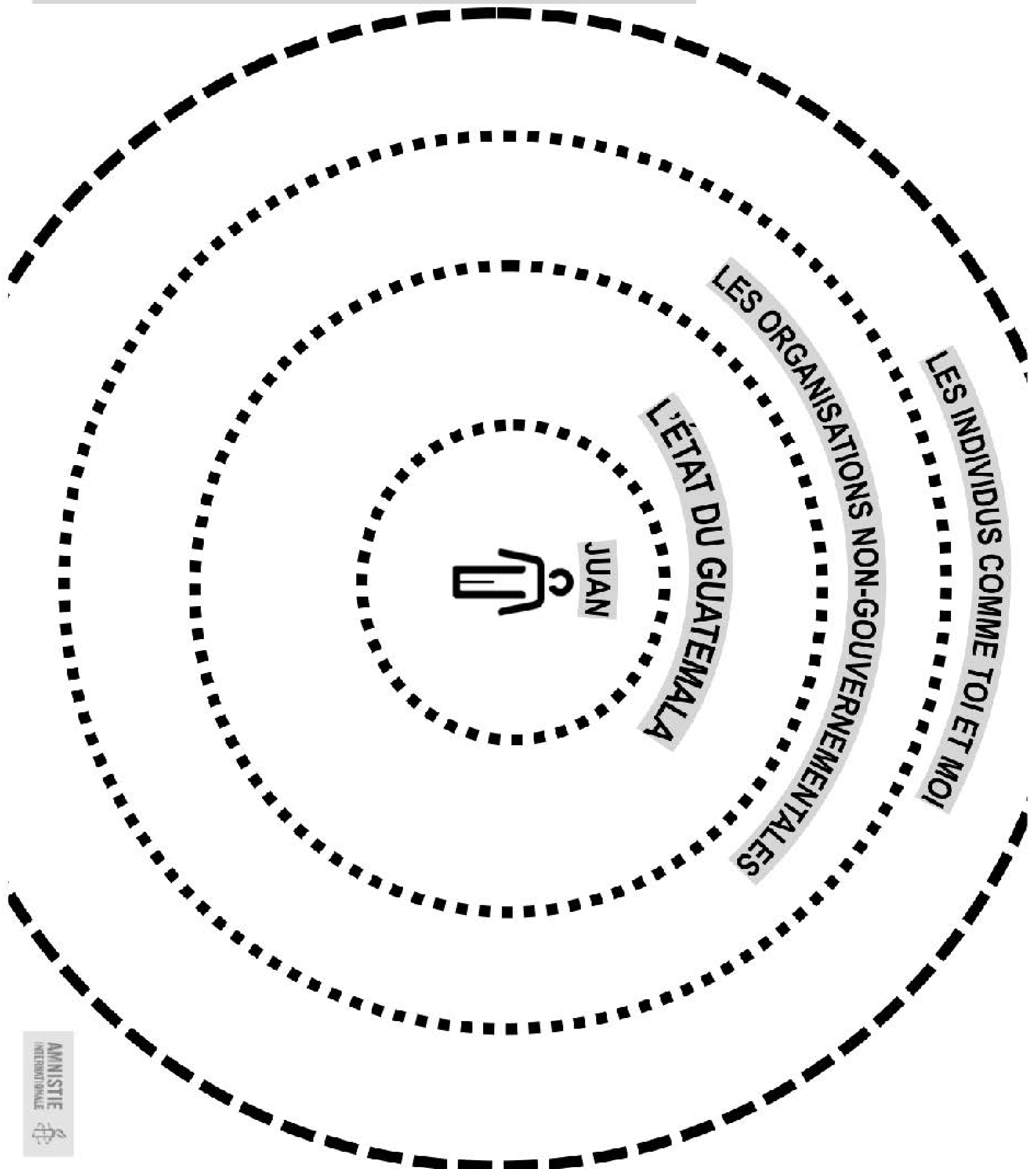
Question 3 : Que peut faire une organisation non gouvernementale (ONG) comme Amnistie internationale?

Question 4 : Que pouvons-nous faire, comme individus, dans cette situation?

LES ACTIONS POUR PROTÉGER LES DROITS DE JUAN



LES ACTIONS POUR PROTÉGER LES DROITS DE JUAN



LE SYSTÈME DE DÉFENSE DE TES DROITS HUMAINS

